

Assurance-Chômage : Un accord favorable au patronat

La reconduction de la convention de l'assurance-chômage de 2009 jusqu'en 2013 est saluée par les centrales syndicales, sauf la CGT. Les grands perdants de ce nouvel accord seront les millions de chômeurs et chômeuses, notamment touché(e)s par le chômage de longue durée. La règle d'un jour indemnisé pour un jour cotisé avec un plafond de durée d'indemnisation de 24 mois va produire des effets désastreux dans un contexte de crise économique et sociale qui perdure et augmenter le nombre de personnes aux minima sociaux.

La validation du principe d'automatisme des baisses de cotisations jusqu'en 2016, même avec des règles, légèrement durcies, de seuil d'excédent du régime, est un pur scandale.

Au contraire, les cotisations patronales devraient être augmentées car c'est le patronat, comme entité collective, qui doit payer les dégâts sociaux des licenciements et de la précarité.

Cet accord au rabais s'est fait sans débat démocratique ni mobilisations d'ampleur pour faire pression sur le MEDEF. La démocratie sociale exigerait de changer totalement les instances de décision de l'UNEDIC, par des élections nationales des représentants des salariés et le droit de siéger des associations de chômeurs.